



Extrait de délibérations n° 019/CCCO/2016

OBJET : Désignation des délégués de la Communauté auprès du SIDEVAM976

L'an deux mille seize, le 25 juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 13 juillet 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (21) : M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, , M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADi Said, Mme MADi ASSANI Binti, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme MADi MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme CHANFI Dahabia, M. YOUSSEOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Étaient représentées (6) :

- Mme BAMANA Anchya donne procuration à M. HAROUNA Zaïdani ;
- M. KAMARDINE Mansour donne procuration à M. MATTOIR Abdullah ;
- Mme MASSIALA Sadanati donne procuration à Mme CHANFI Dahabia ;
- M. ABDALLAH Saïd donne procuration à M. YOUSSEOUFOU Soulaïmana ;
- M. MIKIDADI Madihali donne procuration à M. ABDOU Mikidachi.
- Mme MROIVILI Amina Moilim donne procuration à M. IBRAHIMA SAID Maanrifa

Étaient absents (11) : Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHAMOUDOU Laouia, , M. SAID Mohamed Barrabe, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme SAINDOU Dhoirifa, Mme HOULAME Aida, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila Laïla.

Monsieur MADi Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu les statuts du SIDEVAM976 ;

Vu la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015 ;

Considérant que la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages » des communes est transférée à la Communauté des communes et de ce fait, cette dernière se substitue à ses communes-membres ;

Considérant que la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages » est exercée par le SIDEVAM976 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Centre-Ouest doit désigner dix délégués auprès du SIDEVAM976 ;

Considérant que le Président propose de voter par liste qui fut acceptée par l'assemblée ;

Considérant les dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte ;

Considérant que le scrutin est à bulletins secrets à deux tours et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-7 et L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que deux listes ont été proposées par l'assemblée délibérante :

La liste n° 1 est constituée de :

1. M. MADI Saïd
2. Mme HOULAM Aïda
3. M. KAMARDINE Mansour
4. M. HAMADA Dahalane Patrick
5. Mme MAHAMOUDOU Laouia
6. M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani,
7. M. ANTOINE Ibrahim Salam
8. M. ADAM Ahmed
9. Mme ALI Fatima
10. M. ISSA Chibaco



La liste n° 2 est constituée par de :

1. M. YOUSSEFOU Soulaïmana
2. M. ATTOUMANI Harouna
3. Mme CHANFI Dahabia

Après opération de dépouillement des votes, voici les résultats :

1^{er} tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de votants : 27 (y compris votes par procuration)

Bulletin nul : 1

Total Suffrages exprimés : 26

La liste n° 1 obtient : 16 voix

La liste n° 2 obtient : 10 voix

La liste n° 1 obtient donc la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

Le Président proclame les résultats de dépouillement en faveur de la liste n° 1.

Le Conseil communautaire désigne donc les personnes dont les noms suivent comme délégués de la Communauté de Communes du Centre-Ouest auprès du SIDEVAM976 :

1. M. MADI Saïd (conseiller communautaire)
2. Mme HOULAM Aïda (conseillère communautaire)
3. M. KAMARDINE Mansour (conseiller communautaire)
4. Mme MAHAMOUDOU Laouia (conseillère communautaire)
5. Mme ALI Fatima (conseillère communautaire)
6. M. HAMADA Dahalane Patrick (conseiller communautaire)
7. M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani (conseiller communautaire)
8. M. ANTOINE Ibrahim Salam (conseiller communautaire)
9. M. ADAM Ahmed (conseiller municipal de TSINGONI)
10. M. ISSA Chibaco (conseiller municipal de MTSANGAMOUJI)

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 25/07/2016

Le Président,



M. Zainoudine ANTOYISSA

